

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 18 novembre 2019**

---

**APPEL A PROJETS EN FAVEUR DU TOURISME CULTUREL - DIRECTION  
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

**NOTE DE SYNTHESE**

Dotée d'un riche patrimoine et d'une forte diversité culturelle, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite développer les actions en faveur du tourisme culturel afin de promouvoir la Ville et d'attirer davantage de visiteurs. A ce titre, elle encourage la recherche sur le patrimoine local et sa valorisation par des outils de médiation physiques et numériques.

Pour concrétiser ce souhait, la Ville propose de mettre en œuvre le projet suivant, sur la période 2020-2021 :

- réalisation d'un scan 3D de la Collégiale par un laboratoire de recherche universitaire,
- corrections du scan par des modélisations 3D réalisées par des étudiants de l'IUT de Mantes,
- réalisation d'une application de réalité virtuelle par un partenaire universitaire ou un prestataire pour la mettre à disposition des touristes et valoriser le monument,
- mise en œuvre d'un plan de communication au sein et à l'extérieur de la ville pour faire connaître ce nouvel outil aux visiteurs potentiels.

Ce projet aurait pour objectifs d'encourager la recherche scientifique sur la Collégiale, de faciliter la sauvegarde du monument, de valoriser le patrimoine mantais, d'attirer les touristes avec des outils de visite et de médiation numériques, d'éclairer les étudiants locaux sur les enjeux de la valorisation du patrimoine local, et enfin de

faciliter l'accès des touristes et des jeunes à la culture et notamment au patrimoine.

Le tourisme est l'un des principaux modes d'accès à la culture et aux pratiques culturelles. A ce titre, le Ministère de la Culture est soucieux de la qualité des services proposés dans les lieux culturels relevant de la démocratisation et de la transmission des savoirs, indispensables à l'écosystème touristique.

Dans ce contexte, le 19 janvier 2018, le Ministère de la Culture a signé avec le Ministère du Tourisme, une convention cadre nationale relative au tourisme culturel poursuivant un triple objectif :

- l'accès de tous à la culture,
- le développement culturel des territoires,
- l'accroissement de l'économie touristique des destinations.

Avec 50 millions de visiteurs accueillis en 2018, la Région Île-de-France est le premier bassin touristique mondial et la culture constitue la première motivation du séjour. Même si l'année 2017 a été marquée par une nette reprise de la croissance touristique francilienne, il existe toujours une situation de concurrence internationale exacerbée et plus de 80 % des visiteurs de la région sont des « repeaters » (visiteurs qui renouvellent leurs séjours). Par conséquent, un des enjeux majeurs est de renouveler l'offre francilienne et de l'optimiser.

A cet effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France lance un appel à projets en faveur du tourisme culturel et de son développement.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la candidature de la Ville à l'appel à projets « Tourisme culturel 2019 » lancé par la DRAC et d'autoriser la Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'appel à projets « Tourisme culturel 2019 » lancé par la DRAC,

Considérant le souhait partagé de la ville de Mantes-la-Jolie et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France de valoriser les richesses du patrimoine local,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la candidature de la Ville à l'appel à projets « Tourisme culturel 2019 » lancé par la DRAC et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Le Maire

Raphaël COGNET